

CE QUE PENSE LE PEUPLE.

A l'adresse du comté de Hastings, signée par 3213 personnes, S. E. Lord Elgin a bien voulu répondre dans les termes suivants:

Messieurs, — Je vous remercie du fond de mon cœur de noble tribut que vous payez, dans votre adresse signée d'un grand nombre de personnes, à la justice et à l'impartialité qui ont caractérisé mon administration du gouvernement...

Quant même la mesure d'indemnité que vous mentionnez aurait été soumise à l'objection plus qu'elle ne l'est, c'en n'aurait été le devoir et l'intérêt de tout homme ami de la véritable liberté et de l'ordre, qui est un des plus beaux fruits de la justice...

(Signé) ELGIN EN KINGARDINE.

A l'adresse de S. Thomas, district de London, signée par 304 personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse suivante:

MONSIEUR, — J'ai eu l'honneur de recevoir et de soumettre à Son Excellence le gouverneur-général, une adresse signée de vous-même et d'autres habitants du village de St. Thomas. J'ai ordré de Son Excellence de vous prier d'expliquer aux habitants de St. Thomas l'assurance du grand plaisir qu'il a éprouvé en recevant leur adresse loyale et dévouée...

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse du Comté de St. Hyacinthe, signée par 585 personnes, S. E. Lord Elgin a bien voulu répondre comme suit:

Messieurs, — Je vous prie d'accepter pour vous et de présenter à vos co-paroissiens mes plus vifs et sincères remerciements pour cette loyale et flatteuse adresse dans les circonstances actuelles. Il me causerait, soyez en bien sûr, des regrets bien autrement amers que ceux que m'ont fait ressentir les outrages dont j'ai été personnellement l'objet, si l'esprit de faction qui est venu troubler le cours régulier et paisible des affaires publiques pouvait pour un instant arrêter les progrès intellectuel et industriel du peuple Canadien...

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse des habitants de Labrairie, signée par M. le curé et 959 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante:

MONSIEUR, — Vous voudrez bien informer les habitants de Labrairie que le gouverneur-général est on ne peut plus flatté de leurs sentiments d'attachement et de loyauté envers la personne et le gouvernement de Notre Bien-aimé Souverain, de sympathie pour la personne de Son Excellence, et de confiance dans son administration du gouvernement. Assurez en même temps à vos co-paroissiens que Son Excellence considère comme un des plus beaux actes de sa vie d'avoir, au prix d'outrages qui ont si fort ému vos compatriotes, travaillé, contribué comme elle l'espère, à raffermir chez eux la pratique du gouvernement constitutionnel.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse de Vaudreuil et de celle de l'Isle Perrot, signées la première par M. le curé et 365 autres personnes, et la seconde par M. le curé et 74 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit:

MONSIEUR, — Veuillez informer les habitants de la paroisse de Vaudreuil et de l'Isle Perrot, que j'ai reçu leurs requêtes à Sa Majesté contre le rappel de Lord Elgin, et leurs adresses à Son Excellence à l'occasion des événements récents que Son Excellence déplore tout autant qu'eux. Son Excellence n'a plus maintenant qu'un désir, c'est que tous les gens de biens s'unissent à elle pour réparer le mal qui a été fait et en empêcher le retour par la suite; et Son Excellence me charge d'ajouter qu'elle a déjà par divers elle d'abandonnés preuves que ce désir ne sera pas frustré. Je n'ai pas besoin de vous dire que Son Excellence se fera un devoir de transmettre les requêtes à Sa Majesté à leur destination.

J'ai l'honneur d'être, etc., J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse de Vaudreuil, signée par M. le curé et 365 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit:

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant servir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques...

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous n'aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux volumes par volume de 384 pages.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible. J. HUSTON.

Les personnes qui désiraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Écho ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez MM. Fréchet et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Campagnes, Berthier. Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. A. — J. G. Barthe — Isidore Beland — M. Bibeau — George de Boucardville — George Cartier — P. Chauveau — Romuald Chénier — Dilu Odile Chénier — Chevalier de Lorinier — Joseph Cauchon — F. M. Desrochers — Pouchet — Ph. A. De Gaspé — F. X. Garneau — P. Garnot — A. J. Ginguet — P. Huot — N. D. J. Jaumène — Jean Jacques Larigue — Pierre Laviolette — Léon de Marcoucy — J. Lenoir — Eugène l'Éveillé — J. T. Loranger — A. V. Marin — Charles Mondelet — Dominique Mondelet — J. B. Meunier — J. D. Mermet — Amédée Pajneau — Pierre Petit Clerc — J. Phelan — O. Pelier — Ls. Plamondon — Léon Poté — Ft. Parent — Joseph Quézel — Jo S. Raymond — A. S. Soullard — U. J. Tessier — Jean Taché — J. E. Turcotte — D. B. Viger — Jacques Viger — William Vondelvalden et UN TRÈS GRAND NOMBRE D'ÉCRITS ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous ces ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs. Montréal, 29 décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE. Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de ce Manuel, Père Chénique, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et se publie en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur. Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chénique; et ne se vendra pas plus cher que les précédentes. J. B. ROLLAND. Montréal, 22 décembre 1848. — jco.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société. ZEP. CHAPELEAU, J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1848.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. La même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Les père oiaue à recevoir le patronage public, et qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'honoreront. Il apportera à ses reliés la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer. Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs. J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1848. — jco.

A vendre AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'année et à la fin de l'année; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le commencement des jours saints; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

COLLEGE DE REGIOPOLIS. KINGSTON. HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté de Révd. J. FAREL et de Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs. Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contradiction, une des plus belles institutions de ce genre, au point de vue de son site et de son élévation que par ses dimensions (ayant 4 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.

Les externes paient £3 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent en courir des risques, sont de £1. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'Établissement à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi-année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance. Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

DEUXIEME EDITION DU COUR TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, de Formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titrés qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de départements sous l'Écriture de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 5 p. 100, etc., etc.

AUX FABRIQUES. A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresseront à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plume, Encre, etc., etc., etc.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions de paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les clauses.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour d'ito dit, à l'est de la rivière Chaudières et du chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour d'ito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour d'ito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; et le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs ou autres occupants ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux agents locaux respectifs. 3.—fois—

D. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU a No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'É. vèché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848. — 6m.

ARCHITECTUR CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN, Con des rues NOIRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout fait abandonner son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quiartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc., etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, sans de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc. doivent être adressés, franc de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, l'ère. insertion, 20 2 6

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & CIE., Libraires; Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. A; Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V; Ste. Anne, M. P. PILOTE, Ptre. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'É. vèché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE.